

## **Compte rendu du Conseil d'UFR LL du 7 juillet 2011 par les élus de la liste « Humanités et collégialité »**

Ordre du jour :

- adoption des CR des 12 et 23 juin
- utilisation des emplois vacants d'E.-C. pour les rentrées 2011 et 2012

Seront ajoutés les points suivants au titre des questions diverses :

- proposition complémentaire sur la commission des moyens (concernant des activités spécifiques qui pouvaient figurer dans le référentiel des tâches)
- M2 d'allemand (É. Gavaille)
- CUEFEE (S. Humbert-Mougin)
- organisation de la rentrée et CRL (G. Cingal)

### **I. Informations diverses (JM Fournier)**

- Élection des directeurs de dép. Pour répondre aux questions d'É. Gavaille lors du dernier Conseil, il y a bien un minimum d'heures d'enseignement à effectuer pour les enseignants qui votent : titulaires, lecteurs, ATER, allocataires-moniteurs sont électeurs, mais pour les chargés de cours il y a des conditions et il faudra revoir les statuts en ce sens
- La CPE (commission paritaire d'établissement) ne siègera que le 8 juillet, mais on sait que Floriane Lefebvre, Mireille Motteau et Fanny Bobleter nous quittent. Il y a aussi, à l'antenne financière, les départs d'Odile Beaumont et Véronique Charrier. Nous aurons de nouveaux interlocuteurs à la rentrée.

### **II. Proposition sur la Commission des moyens (JM Houpert)**

On dispose d'une petite enveloppe annuelle de réajustements pour des tâches exceptionnelles (pour ceux qui ont eu cette année un surcroît de tâches non reconductibles). Sur l'ensemble des 1150h, 1007 ont été distribuées, reste un volant de 143h.

Lors de sa dernière réunion, la comm. des moyens a donc proposé 4 primes, à partir de demandes qui étaient accompagnées d'argumentaires précis :

- Isabelle Pierozak (Sodilang) : 18h (mise en place du site internet pour Dynadiv et Sodilang, qui peut servir de modèle pour l'UFR)
- Aaron Smith (resp. 1<sup>ère</sup> année Anglais) : 6h (tutorat et Asiaco)
- Véronique Abasq (dép. angl.) : 10h (LEA / Droit-Langues)
- Marion Chénétier (ADS) : 18h (lui était revenu l'ensemble des tâches d'Isabelle Moindrot, après le départ en mutation de celle-ci, qui va être remplacée par Catherine Douzou).

On conserve un reliquat de 91h qui seront reportées sur le budget 2011-12. L'année prochaine : à nouveau 1150h, avec une répartition quasi identique ; il faudra juste prévoir en plus la direction de la filère Lettres. JM Fournier fait remarquer que, même s'il manque encore des noms pour la rentrée, le référentiel restera tel quel.

Décisions votées à l'unanimité moins une abstention.

### **III. Adoption des comptes rendus du 12 mai, puis du 23 juin.**

Unanimité moins une, puis 2 abstentions.

### **IV. Utilisation des emplois vacants**

JM Fournier : les UFR font des propositions, mais c'est la présidence qui décide. Notre marge de manœuvre se trouve dans l'argumentation. Il est essentiel de faire partager les informations. Ainsi, lui-même a découvert tout dernièrement, à l'occasion de la CSDP 11<sup>e</sup> section qu'il présidait, des informations qu'il ignorait sur l'anglais. Il a découvert aussi la situation dans d'autres secteurs : le poste de Sylvie Lefèvre (litté française médiévale, en 9<sup>e</sup>

section) a été redéployé l'an dernier ; en espagnol, un poste n'existe plus depuis 2 ans alors que le collègue est en détachement.

### 1°) Examen du document de la présidence sur l'encadrement en LL

Un document sur les calculs d'encadrement par la présidence est distribué ; il a déjà été donné à l'assemblée des directeurs le lundi 27 juin.

Il faut que chaque département regarde en détail ses besoins. La présidence ne compte pas les décharges, ni les heures faites dans d'autres UFR, ni les UEL (au motif que l'offre d'UEL dans le nouveau quadriennal va être renouvelée). Déjà Alain Roncin (VP moyens) a corrigé des erreurs flagrantes (par exemple, était encore compté le support de Claudine Raynaud, mutée à Montpellier en sept. 2009 — erreur déjà corrigée sur le document).

Notre UFR propose 1950h d'UEL, ce qui correspond à 9-10 postes. L'offre d'UEL inclut massivement des enseignements de langues, qui représentent une constante.

La présidence effectue un « abattement » de 10% (censé correspondre aux intervenants ext., chargés de cours), qui monte à 20% pour les formations professionnalisantes (proportion d'intervenants professionnels ext., par exemple en LEA). JC Garrot objecte que si l'on emploie des chargés de cours, c'est justement parce qu'on n'a pas assez de postes, donc cette façon de compter constitue un cercle vicieux.

JM Fournier précise que, sur ce tableau de la présidence, le critère du « potentiel théorique », ce sont les postes affectés dans la structure de rattachement (on ne compte pas les missions effectuées dans les autres composantes) ; puis le « taux d'encadrement » est calculé sur la base de 90%. Il n'accepte pas qu'avec de tels calculs on nous juge « surencadrés », et qu'on dise que « nous devons des postes au Droit ». De plus, ces modes de calcul incitent les directeurs d'UFR à refuser les PES, IUF, délégations etc. : ce qui est critère d'excellence pour la recherche devient handicap pour l'encadrement. En Droit, la nature des formations est différente, donc les besoins en encadrement non comparables. Mais la conclusion de la présidence est que nous avons « 26,8 postes en trop ».

JC Garrot : il faut contester la façon même de calculer. Par ex., un master de droit fait appel à des extérieurs, alors que dans notre UFR, ce sont nous les professionnels.

Laurie Tuller (SDL) : les charges sont uniquement les « heures-maquette », de sorte que chacun de nous qui enseigne en dehors de l'UFR fait finalement perdre des postes à l'UFR. En SDL, il y a 2 PR et 5 MCF, or la coopération avec les Sciences et l'Orthophonie équivaut à 2 postes de plus.

E. Gavaille signale que les enseignants de langues et littératures anciennes font des heures en ASH (histoire, histoire des arts et philo) et en UEL qui sont exclues du calcul.

JM Fournier souligne la contradiction : on nous incite à des projets interdisciplinaires mais on nous prive de potentiel.

G. Cingal (angl.) : sur exigence même « d'excellence » universitaire, les anglicistes consacrent beaucoup d'heures pour la mobilité internationale et pour le CRL (Centre de ressources en langues). L'anglais fournit un maximum de personnes pour des missions collectives non seulement de l'UFR mais au-delà.

Fl. Kohler (espagnol) voit sur le tableau 199h pour le portugais, qui ne correspondent pas à ses calculs.

G. Cingal signale qu'en anglais le potentiel théorique est de 10 400 heures et non de 11200.

JM Fournier propose à chaque département de refaire ses calculs.

### 2°) ATER sur postes vacants pour la rentrée 2011

- 11<sup>e</sup> section (angl.) : PR, mutation —> CE RI

- 12<sup>e</sup> (alld) : lecteur, modif. support —> ATER (l'allemand avait un lecteur, mais un ATER de moins : on a éliminé le poste de lecteur et utilisé ce support pour un ATER)

- 13<sup>e</sup> (russe) : lecteur, redéploiement —> lecteur d'espagnol
- 14<sup>e</sup> (esp.) : PR, détachement —> prof. invité et chargés de cours
- 14<sup>e</sup> (esp.) : MCF, détachement —> ATER
- 14<sup>e</sup> (esp.) : lecteur, modif. support —> 1/2 ATER
- MCF 1037 1/2 poste Past, complément du 1/2 past —> 1/2 ATER italien
- 14<sup>e</sup> (ital.) : PR (retraite) —> CE 7<sup>e</sup> section (Sodilang)
- sur ressources « propres » de l'Univ. : ATER 9<sup>e</sup> section (médiéval)

### 3°) Utilisation des postes ATER ministériels de l'UFR, rentrée 2011

- 2 ATER + 1/2 : SDL, 7<sup>e</sup> section
- 1/2 ATER : Litté compa, 10<sup>e</sup>
- 4 ATER : angl., 11<sup>e</sup> (cela correspond à la totalité actuelle des postes d'ATER d'angl., rien en plus)
- 1 ATER : esp., 14<sup>e</sup>

### 4°) Anticipation de l'utilisation des emplois qui seront vacants en 2012

— Poste de PR latin de P. Laurence (retraite) : JM Fournier indique d'emblée qu'on n'a aucune chance de le conserver. E. Gavaille admet que les latinistes ne se font pas d'illusions dans le contexte littéraire actuel, mais rectifie le propos concernant « l'insertion recherche » (cf. rôle de l'axe « épistolaire antique et prolongements européens » dans Histoire des Représentations puis dans ICD) et rappelle que les enseignants de latin doivent « servir » l'ensemble des Lettres modernes, plus les heures en UEL et ASH (qui ne sont pas comptées par la présidence) ; sans ce poste on arrive à 4 enseignants seulement (1 PR, 3 MCF), qui ont déjà des heures sup. depuis plusieurs années. On ne peut pas réduire davantage.

JM Fournier signale qu'on aura bientôt le même problème en grec (actuellement 2 PR, 2 MCF), qui devra se délester d'un poste de PR pour départ en retraite. Cependant B. Pouderon précise qu'il ne partira qu'en 2020.

JJ Tatin revient sur le rôle des latinistes au sein de la nouvelle équipe ICD, dans l'axe 1 (« genre ») : leur groupe de recherche organise et publie des colloques depuis plus de dix ans (éditions Peeters), il repose depuis le début sur l'interdisciplinarité, il est en lien avec l'A.I.R.E. d'Orléans (G. Haroche-Bouzinac, dix-huitiémiste spécialisée dans l'épistolaire) — de même que, au sein de cet axe « genre », M.-P. Pilorge sur l'autobiographie et les mémoires est en lien avec Nantes. Attention donc à ne pas affaiblir les réseaux et sous-équipes, au risque de déséquilibrer entre eux les trois nouveaux axes d'ICD. On nous annonce une « évaluation maison » à mi-parcours du contrat, il ne faudra pas qu'on nous reproche un axe « anémié ». Si ICD s'écroule, on va vers le collègue universitaire.

C. de Gemeaux met elle aussi en garde contre un risque de décapitation des postes PR ; est en jeu celui de Bernard Banoun, qui travaillait sur l'histoire de la traduction et assumait en allemand le versant littéraire.

JJ Tatin pose solennellement la question : l'évaluation A+ d'ICD est-elle prise au sérieux ? certains propos ont été tenus récemment, qui font craindre une réduction au collègue universitaire.

G. Cingal aussi a eu des échos concernant cette minimisation de la note d'ICD dans des instances dirigeantes.

Le poste de PR latin est proposé au redéploiement soit en MCF esp. (14<sup>e</sup> section / ICD) soit en MCF Sodilang (7<sup>e</sup> section / PREFICS) ; la réunion des directeurs le 27 juin penchait pour l'esp., mais JM Fournier annonce que Loïc Vaillant ne veut rien entendre sur le sous-encadrement en espagnol. On reprendra la discussion sur ce poste plus tard.

— Mutation de Gilles Col, PR ling. angl. (ATER rentrée 2011) —> PR 11<sup>e</sup> toujours (Laboratoire Ligérien de Linguistique) en attente pour ne pas pénaliser une candidature interne (HDR en cours pour l’instant).

— Mutation de B. Banoun (« prêt » à l’UFR de Droit pour la rentrée 2011) : proposé PR 7<sup>e</sup> (SDL / Labo Ligér. Ling.). Il y a eu en plus la mutation de Thierry Gallèpe en décembre ; ces deux postes sont passés en discussion au CS.

Un débat s’engage. C. de Gemeaux rappelle que c’est tout le groupe de recherche TRAHIS (histoire de la traduction, ANR) qui est en péril ; de plus, la mise en place du nouveau master avec Bochum nécessite un autre PR, celui-là en littérature (elle-même étant civilisationniste). JC Garrot s’étonne d’un nouveau poste de 7<sup>e</sup> section, mais L. Tuller précise que le dép. de SDL ne l’avait même pas demandé ; Ph. Prévost confirme toutefois que ces 192h correspondent bien à un besoin en SDL.

JM Fournier estime que, quand un poste s’en va, ce n’est qu’un numéro, il n’appartient plus à telle discipline.

JJ Tatin proteste à nouveau contre les pertes de postes pour ICD (latin, allemand, musicologie ?), qui s’ajoutent aux grandes difficultés de la philosophie. Cela ferait beaucoup de postes pour la linguistique et pour le CESR. Il y a là une stratégie de l’établissement, ICD n’étant pas dans les secteurs « présélectionnés ». On conçoit bien que la chaire d’italien de F. La Brasca soit essentielle pour le CESR, mais on regrette que l’énorme travail de TRAHIS n’ait jamais été reconnu ici, alors qu’il a été salué par les experts de l’AERES. Il n’y a pas si longtemps encore, il était question de créer un 4<sup>e</sup> poste de PR allemand, et voilà qu’en l’espace d’un an et demi il ne resterait plus que celui de C. de Gemeaux ?

— On revient sur le redéploiement du poste de latin, soit pour Sodilang soit pour l’espagnol. Cécile Goi (Sodilang) présente les arguments en faveur d’un MCF 7<sup>e</sup> section : on crée pour le prochain quadriennal un master FLE à distance, avec Angers et le Mans ; or il faudrait ouvrir un M2. La présidence voit dans ces enseignements à distance une expérimentation intéressante. Il y a un déficit de 2 postes (actuellement 6 postes, mais besoin de 8 ; et si on ouvre le M2, il en faudrait même 10).

En face, Fl. Kohler défend le poste de MCF d’esp. en invoquant les besoins d’un renouvellement de la formation, en cinéma et en traductologie (voies plus innovantes et professionnalisantes que la filière traditionnelle qui mène vers l’enseignement). Le potentiel effectif est de 4000 heures (6000 heures assurées). Depuis des années les collègues se retrouvent à 230-240h. Cette année 300h ne peuvent être attribuées (sans compter les UEL). L’espagnol a besoin de 2 postes.

G. Cingal intervient pour indiquer qu’en anglais 400h restent non attribuées pour le S1.

On passe aux votes.

- poste de PR de B. Banoun : les élus H&C demandent qu’on garde le poste en allemand, en faisant une republication « littérature allemande » 12<sup>e</sup> section => proposition adoptée à la majorité absolue (13 pour)

- poste de H. Raschel —> MCF 11<sup>e</sup> (ICD) : 21 voix

- poste de Gilles Col —> PR 11<sup>e</sup> (LLL) : 21 voix

- poste de F. La Brasca —> PR italien CESR : 21 voix

- poste de P. Laurence, à redéployer : 16 voix en faveur de l’espagnol, 3 en faveur de Sodilang, 2 abstentions.

« Question complémentaire » posée par JM Fournier : le maintien en allemand va se heurter à un échec, en 2<sup>e</sup> choix il pourrait être proposé pour Sodilang. Des protestations s’élèvent contre le principe d’un « plan B ». Mais, pour ne pas risquer de perdre complètement ce poste pour l’UFR, on vote : 4 contre + 7 abstentions, 12 pour (majorité absolue, vs. 11).

## **V. M2 d'allemand**

E. Gavaille s'étonne que le « Relevé de décisions du CEVU » (séance du 27 juin) ne mentionne pas du tout la maquette de M2 d'allemand réduite à 160h, parmi toutes les modifications de maquettes MEF de notre UFR enregistrées. « Officiellement » le M2 est fermé. Cette maquette est-elle donc officieuse ? Sur quelle base est-elle alors financée, est-ce sur budget propre de l'UFR ? quelle garantie pour les enseignants d'être payés, et pour les étudiants de se voir délivrer un diplôme ? Enfin, à partir du moment où le M2 ouvre, il est illégal de le réserver aux seules étudiantes « montant de M1 » (voir motion du Conseil précédent).

C. de Gemeaux tient une liste de 10 personnes intéressées : lectrice et étudiantes de M2 recherche qui veulent préparer le CAPES, enseignants non-titulaires du 37 qui souhaitent bénéficier d'une préparation dans l'espoir d'accéder à un poste statutaire — ce ne sont pas des « étudiants fantômes », contrairement à ce qu'a prétendu la présidence au CA du 4 juillet.

JM Fournier répond que la maquette a été transmise au CEVU et qu'il n'y a pas d'« autofinancement » par l'UFR. La procédure normale a été suivie et un diplôme sera délivré. Mais le M2 est ouvert pour 3 étudiantes seulement (une en Recherche et deux en MEF).

Leslie Piat (Sud-étudiants) pose le problème de la bourse : a été mise en place pour la rentrée 2011 une « Préparation aux concours » hors MEF pour les étudiants déjà titulaires d'un M2 (M2 recherche ou échec au CAPES, les fameux « reçus-collés ») ; or le document spécifie que ces étudiants n'ont droit ni à une bourse ni à un numéro de sécurité sociale. Mais c'est en contradiction avec la circulaire toujours en vigueur du CROUS, qui reste la référence. On s'étonne que des décisions soient prises en contradiction avec les textes réglementaires.

## **VI. CUEFEE**

E. Gavaille relaie une information de S. Humbert-Mougin concernant la dégradation des conditions de travail que subissent les collègues contractuelles du CUEFEE (enseignement du français pour les étrangers) : il est envisagé à partir la rentrée 2011 de comptabiliser leur service en TP et non plus en TD, ce qui imposera une augmentation d'un tiers de leur charge d'enseignement (« travailler plus pour gagner autant »). Certes le CUEFEE est désormais un service indépendant de notre UFR, mais il importe que l'information circule grâce au Conseil, à propos d'une mesure qui crée un précédent inquiétant.

## **VII. Décharge CRL (Centre de ressources en langues) et conditions de rentrée**

G. Cingal annonce la démission de sa collègue PRAG pour la responsabilité CRL, en raison de la réduction de la décharge à presque moitié (cf. discussion lors du Conseil du 23 juin). La décharge est désormais fixée à 64h dans toutes les UFR, au lieu de 100h jusqu'ici en L&L (UFR particulièrement mise à contribution).

JM Fournier répond qu'il n'est pas question de revenir là-dessus : il s'agit d'une « mission pour laquelle la personne a été recrutée », et il juge inadmissible que celle-ci ne coopère pas pour organiser la rentrée ; il affirme que « les étudiants auront accès au service », si nécessaire il y pourvoira.